

## DEPARTEMENT DU CANTAL

### COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Conseillers Municipaux en exercice : **14**

Conseillers présents et représentés : **13**

Date de la convocation : 05.03.2025

Date d'affichage de la convocation : 05.03.2025

<p style="text-align: center;"><b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025</b></p>
---

**L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence **de M. Michel BAISSAC, Maire**.

**Présents** : Michel BAISSAC, Pierre COUDERC, Yvette BASTID, Laurent LHERITIER, Florence ANDRIEU, Laurence BOUISSE-VERNIOL, Daniel DOLY, Marie FABREGUES, Virginie FICHE, Stéphane LACAMBRE, Evelyne MANIAVAL, Hervé SEGUIS, Annick VIDAL.

**Absent excusé** : Vincent MARTINET.

**Secrétaire de séance** : Mme FICHE Virginie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T, Madame Virginie FICHE est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal du 9 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises à savoir :**

**N°20241231\_5 : achat débroussailleuse-épareuse KUHN 28 500€ HT**

**N°20250115\_1 : révision des loyers +2.47% au 01.01.2025**

**N°20250124\_2 : rénovation d'un appartement locatif à l'ex-Presbytère (T2)**

Ainsi, l'ordre du jour est le suivant :

- 1.** Vote et arrêté du compte de gestion 2024 dressé par le comptable public
- 2.** Approbation du compte administratif 2024
- 3.** Affectation des résultats 2024
- 4.** Questions diverses et informations Aurillac Agglomération

## 1. VOTE ET ARRÊTE DU COMPTE DE GESTION 2024 (n° 20250313\_7)

VU la délibération n°20240328\_5 relative à l'approbation du Budget Primitif 2024,  
VU la délibération n°20240613\_4 relative à la décision modificative n°1,  
VU la délibération n°20241017\_1 relative à la décision modificative n°2,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel BAISSAC, DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Réception en préfecture le 19/04/2025]

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (délibération n° 20250313\_8)

VU la délibération n°20240328\_5 relative à l'approbation du Budget Primitif 2024,  
VU la délibération n°20240613\_4 relative à la décision modificative n°1,  
VU la délibération n°20241017\_1 relative à la décision modificative n°2,

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre COUDERC, 1<sup>er</sup> Adjoint,**

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>	199 928.12			148 624.85	199 928.12	148 624.85
<b>Opération exercice</b>	491 723.47	378 101.94	881 295.54	1 214 881.35	1 373 019.01	1 592 983.29
<b>Total (A)</b>	<i>691 651.59</i>	<i>378 101.94</i>	<i>881 295.54</i>	<i>1 363 506.20</i>	<i>1 572 947.13</i>	<i>1 741 608.14</i>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>313 549.65</b>			<b>482 210.66</b>		<b>168 661.01</b>
<b>Restes à réaliser (B)</b>	103 000.00	121 000.00	0.00	0.00	103 000.00	121 000.00
<b>Total cumulé (A+B)</b>	<i>794 651.59</i>	<i>499 101.94</i>	<i>881 295.54</i>	<i>1 363 506.20</i>	<i>1 675 947.13</i>	<i>1 862 608.14</i>
<b>Résultat définitif</b>	<b>295 549.65</b>			<b>482 210.66</b>		<b>186 661.01</b>

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4. **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

[Réception en préfecture le 19/04/2025]

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 (délibération n° 20250313\_9)

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **482 210.66 €**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel BAISSAC, Maire, **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	333 585.51 €
Résultats antérieurs reportés	148 624.85 €
<b>Résultat à affecter*</b>	<b>482 210.66 €</b>
<i>Solde d'exécution d'investissement</i>	<i>-313 549.65 €</i>
<i>Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	<i>+18 000.00 €</i>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-295 549.65 €</b>
<b>AFFECTATION*</b>	<b>482 210.66 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	295 549.65 €
Report en fonctionnement R 002	186 661.01 €
Déficit reporté D 002	0.00 €

[Réception en préfecture le 19/04/2025]

### QUESTIONS DIVERSES

- Préparation Budget 2025 : échanges sur les besoins recensés et les demandes de subventions ;
- Ecole et services périscolaires :
  - Décision du Conseil d'Ecole de rester à 4.5 jours /semaine à la prochaine rentrée ;
  - Aménagements de la cour de la maternelle : réunion conjointe avec les enseignants – pré-étude à soumettre à la prochaine commission ENFANCE ;
  - Fin du service de transport scolaire : seuls 3 enfants pris en charge cette année.
- Voies départementales : transfert prévu de toutes les voies en 2025 sauf la route d'Ytrac (comptage de véhicules en cours à la demande de la Mairie) ;
- Fermeture temporaire de la plateforme de DECHETS VERTS à compter du 17/03

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,  
Michel BAISSAC.

La secrétaire de séance,  
Virginie FICHE.